



## Contrat de bail nuproprio-usufruitiers

Par **elifer**, le **07/03/2009** à **11:47**

Je suis nu-propiétaire d'une maison louée et mes parents usufuitiers. Le contrat de bail a été signé par moi en tant que nu-propiétaire et mes parents en tant qu'usufruitiers. Cete maison a été louée avec le jardin-pré attenant (la porte de la cave accédant sur le pré, il existe une autre porte qui donne sur un chemin de remparts) Dans le contrat de bail il est stipulé que les locataires doivent tondre le gazon.  
Les locataires ont maintenant appris que mes parents sont totalement propriétaires de ce jardin-pré. Ils demandent des dommages-intérêts pour avoir tondu ce jardin pré pendant 7 ans. En ont-ils le droit ?